

Déclaration de situation patrimoniale en qualité de : SEVATRICE

NOM: LIPIEC d'ike
LIPIEZ

PRENOM: Helène

- ☒ Déclaration de début de mandat
☐ Déclaration de fin de mandat

Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 17/6/2012
Date de renouvellement ou de fin de fonctions : ... / ... / ...

Indications générales

- 1) L'ensemble des biens doit être déclaré, y compris ceux détenus à l'étranger et ceux n'entrant pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Pour ce motif, la production d'une déclaration faite au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune ne dispense pas de remplir la présente déclaration de patrimoine. Cette déclaration peut être accompagnée des pièces et justificatifs utiles. Les biens sont évalués à la date du fait générateur de la déclaration comme en matière de droits de mutation à titre gratuit.
- 2) En vertu du II de l'article L.O. 135-1 du code électoral et du II de l'article 4 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, la déclaration de situation patrimoniale doit faire apparaître s'il s'agit de biens propres, de biens indivis ou de biens de la communauté. S'il s'agit de biens indivis, le déclarant précise la part des droits indivis.
- 3) En vertu des mêmes dispositions, la Haute Autorité devant apprécier la variation de votre patrimoine, la déclaration doit comporter la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration (achats, ventes de biens immobiliers, d'entreprises, de fonds de commerce, de clientèles, de charges ou d'offices, emprunts contractés, successions reçues, libéralités reçues ou faites, partages suite à divorce,...), ainsi que les variations de la valeur du patrimoine qui en ont résulté.
- 4) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.
- 5) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

Pour les dirigeants d'organismes publics,

- Nom de la société :
- Nom de la société-mère ou du groupe :
- Chiffre d'affaires (pour les SEM) :

Nb de logements (pour les OPH et OPHLM) :

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1958

Profession : / (avocat)

Régime matrimonial : Communauté légale

Autres mandats ou fonctions :

Adresse à utiliser pour le courrier : Senat
Rue de Vaugirard

I - Immeubles bâtis et non bâtis

Adresse, nature du bien ¹ , superficie	Origine de propriété (acquisition, succession, donation, ...) Nom du précédent propriétaire	Régime juridique du bien ²	Date d'acquisition	Prix d'acquisition et montant des travaux effectués depuis	Valeur vénale ^{3, 4} à la date de la déclaration
PI- 320 m ² + jardin 1300 m ²	acquisition	indivision	12-1990		
LC 99 m ²	Achat + construction	SCI Cimereaux	12-1994	construction de plusieurs biens pour plusieurs propriétaires donc difficile à évaluer	
AP- 75 m ²	idem	Bien commun indivis	12-1994	idem	
	Achat	Bien commun indivis	12-11		
Diverses maisons en indivision et bien propre	héritage partagé et bien propre et indivision	Bien propre et indivision	10-10-03		

voir héritage
signé

¹ Appartement - Maison individuelle - Local commercial - Terrain, Terres agricoles et autres - Garage

² Bien propre - Bien commun - Bien indivis - Propriété directe - SCI

³ Ne donner la valeur vénale que des parts que vous détenez et non la valeur globale du bien

⁴ Ne pas appliquer d'abattement sur la résidence principale

Joint
à

Appart: rue
Cimereaux
Le Rue/Seine

Achat
M^{re} Plait

zone
(permanente)

9-2012

101800€
+ 10819€
de Travaux

108000€

II - Valeurs mobilières :

1° - Valeurs non cotées en bourse

Dénomination et objet de l'entreprise	Prix d'acquisition	Valeur actuelle	Pourcentage de participation dans le capital social
ENERGIE PARTAGÉE = 2A investissement citoyen	200€	200	0,05%
EVERCOOP coopérative de production et fourniture d'énergie verte	1200	1200	22,75 / 3400
NEP Banque coopérative	90	90	90 / 28,6 ME !
Terres fertiles SCDAID (le du France)	200	200	1/1200 adhérents soit 0,0013% Toutes participations de coopératives dont la principale est une femme / meunier

Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser, en cas de variation de la valeur des parts, ce qui relève des résultats de l'entreprise et ce qui relève des versements que vous avez pu effectuer.

2° - Valeurs cotées en bourse et placements divers⁵.

Il convient d'identifier l'établissement teneur du compte et le numéro de compte

Portefeuille, nature du placement	Valeur à la date de la déclaration
En indivision avec la papeterie suite à héritages unification par mère page 3	

Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève de l'évolution des cours boursiers et de la capitalisation des revenus de ces placements, d'une part, et celle qui relève des versements directs ou des prélèvements que vous avez effectués, d'autre part.

⁵ SICAV, Fonds Communs de Placements, SCPI, PEA, etc

III - Assurances vie

Il convient d'identifier l'établissement teneur du contrat et les références de chaque contrat

Nature et date de souscription du contrat	Valeur de rachat
CAREL = Assurance Vie Elus Locaux	34 395€

Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève du taux minimum garanti du capital lors de la souscription de votre contrat d'assurance-vie, d'une part, et celle qui relève des versements périodiques ou libres ou des retraits que vous avez effectués, d'autre part.

IV - Comptes bancaires courants ou d'épargne, livrets, LDD, PEL, CEL, espèces ou autres

Il convient d'identifier l'établissement teneur du compte et le numéro de compte

Nature du compte	Valeur à la date de la déclaration
Compte IRP7 = en NEF compte ou livret = Credit coopératif	4 462, 22 (encours CB - 472,35) 414, 50
compte rémunération senat	4 519 € (encours CB 2870)
Compte SCI (individuel)	1 543, 73
Compte Livret	15
Compte Remi	
Trois Livrets	

Voir relevé

V - Les biens mobiliers divers (notamment : les meubles meublants, les collections, objets d'art, bijoux, or, pierres précieuses) d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 euros

Valeur d'assurance ou évaluation personnelle à la date de la déclaration, ou à défaut valeur d'acquisition.

Bien	Valeur à la date de la déclaration
Bijoux de famille	20000?

VI - Véhicules terrestres à moteur, bateaux, avions, etc

Nature	Marque	Année d'achat	Valeur d'acquisition	Valeur actuelle
Partner (Neuf)	Peugeot	2007	2 15 000 €	9 000 €
106 (occasion) 1995	Peugeot	2002	2 3 000 €	1 400 €
Ax (occasion) 1993	Citroën	2013 (dorm)	0	200 € ?

VII - Fonds de commerce ou clientèles, charges et offices

Nature	Actif	Endettement	Résultat fiscal

X - Passif

Organisme prêteur ou nom et adresse du créancier	Nature, date et objet de la dette	Montant total et durée de l'emprunt	Somme restant à rembourser à la date de la déclaration	Montant des mensualités
1	Achat maison 2-11-12	sur 10 ans	128 815	1 566,29
2	Achat chauffe eau solaire	sur 10 ans	1 691	72,23

Travaux Relin
1-1-13

12 000
sur 3 ans

3 299

142,49

credit achat
courant
équipement 31-7-12

30 000
sur 5 ans

21 200

589,95

Achat permanence

Le Ric 30-9-12

101 800
sur 10 ans

89 649

959,67

Travaux

11-8-2011

21 476
sur 4 ans

13 254

483,36

Travaux Relin
soutènement
31-3-13

21 000
sur 18 ans

20 222

120,83

XI - Revenus perçus depuis le début du mandat ou des fonctions au titre desquels la déclaration est déposée :

Année : 20..	2012	DECLARANT	2013
Indemnités d'élu	26 436		50 095
Traitements, Salaires	56 876		/
Pensions, Retraites, Rentes			
Revenus professionnels (BNC, BIC)			
Revenus de capitaux mobiliers	11 671		8 224
Revenus fonciers	- 5375		- 5375
Revenus exceptionnels			
SOMME DES REVENUS PERÇUS SUR L'ANNÉE			

Revenus fonciers = perte liée aux travaux effectués pour la mine en location

XII - Événements majeurs ayant affecté la composition de votre patrimoine

Les événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration doivent être déclarés (achats, ventes de biens immobiliers, d'entreprises, de fonds de commerce, de clientèles, de charges ou d'offices, emprunts contractés, successions reçues, donations reçues ou faites, partages suite à divorce) ainsi que les variations de la valeur du patrimoine qui en ont résulté.

NATURE et date des événements	ENTREE DANS VOTRE PATRIMOINE (montant)	SORTIE DE VOTRE PATRIMOINE (montant)	RÉEMPLOI des sommes perçues
Achat immobilier Le 12/12/2012	101 800		

XIII - Observations diverses

Pour les parts de coopératives le % dans le K n'est pas pertinent
quoiqu'il y ait le principe 1 Hommes/100%

- P. J = Impôts 2005 à 2013

compte : H-LIBIETZ + R. + SCI

Situation CABEL 31-12-2012

déclaration de succession

estimation Rénée Fleury

compte VEF et crédit coopératif

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-I du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait, le

Signature :

26 - 1 - 14
